violeurs, qui pillaient les maisons de campagne des environs de Paris?

—Oui, je crois me rappeler.... fit Léonie consternée.

—Nous étions allés passer trois semaines chez notre fille, qui est mariée et demeure dans un village de la Côte-d'Or, sans penser que c'était une grande imprudence d'abandonner notre maison et de ne pas charger quelqu'un de la garder.

Quand nous sommes revenus les portes avaient été fracturées: les malfaiteurs nous avaient déménagés. Un pillage complet. Il nous a fallu acheter un autre mobilier.

—N'avez vous donc pas cherché à savoir ce qu'étaient devenus vos meubles volés?

—C'est la police qui a cherché, mais elle n'a pas trouvé. Voyez-vous, madame, les voleurs ne dénoncent pas leurs recéleurs et ceux-ci ne sont pas faciles à découvrir. Vilaine engeance que les recéleurs; s'il n'y avait pas à Paris beaucoup de ces coquins, il n'y aurait pas un aussi grand nombre de voleurs.

La marchande à la toilette était navrée, tout à fait découragée.

Elle quitta l'ancien tailleur et sa femme, voyant bien qu'ils n'avaient rien de plus à lui apprendre.

Ainsi, au moment où, après avoir déployé dans ses investigations une activité infatigable, elle croyait toucher le but, tout lui échappait, tout s'envolait en fumée.

N'était-ce pas désolant?

Le fil conducteur qui l'avait guidée était rompu; parviendrait-elle jamais à le renouer?

Elle s'avouait qu'il faudrait qu'elle fût folle pour l'espérer.

X

LA FILLE DE MARGUERITE.

Marguerite Lormont, la femme d'Edouard Forestier, était morte sans avoir pu savoir ce qu'était devenue sa fille, ignorant si elle existait encore.

Mais la fille de Marguerite n'était pas morte.

Comme l'avait dit, après le rapt de l'enfant, le maire de Salvignac, Forestier forcené ne pas avoir trouvé les vingt mille francs remis à sa femme par l'Espagnol et qu'il voulait s'approprier, Forestier, disons-nous, par un raffinement de méchanceté et de cruauté, avait pris la petite Louise dans son berceau l'avait emportée.

Qu'allait-il faire de sa fille, le misérable?

Certes, ce n'était pas pour s'imposer le devoir de l'élever et de veiller sur elle qu'il l'avait volée à sa mère.

Dans la partie orientale du département de Tarn-et-Garonne s'élève, sur un contrefort des Cévennes, le village de La Paluds.

Les maisons, qui toutes n'ont qu'un rez-de-chaussée avec premier au-dessus, sont échelonnées à mi-côte sur le versant sud et abritées par les hauteurs contre les vents du nord.

Au-dessous s'étend un plateau assez fertile, qu'arrose un des nombreux ruisseaux tributaires du Tarn. Là, le blé, le maïs, la vigne donnent d'abondantes récoltes. De nombreux arbres fruitiers y égayent les regards, au printemps, de leur riche floraison.

Autant la plaine présente un riant aspect, autant les hauts plateaux sont stériles et sauvages. La commune l'arrière-région des Causses qui forment une sorte d'éventail dont les diverses branches descendent jusqu'à la Garonne.

Il y a peu de contrées en France aussi déshéritées; la mince couche de terre végétale qu'on trouve à roc est balayée, pendant l'hiver, par un vent âpre et froid, brûlée durant l'été par un soleil torride.

La végétation y est pauvre; les arbres, chétifs, traînent presque au ras du sol leurs branches rabougries; il n'y pousse qu'une herbe grêle que viennent brouter les moutons.

Le chemin de fer le plus voisin passe à une assez grande distance; aussi le commerce et l'industrie sont presque nuls à La Paluds. La population, cependant, est très travailleuse et n'est pas malheureuse. On chercherait vainement dans cette commune une famille riche; en revanche, aucune n'est dans la misère.

Une des maisons, située à l'une des extrémités du village, était habitée par Célestin Reboul, vannier de son état, et sa femme Jacqueline.

Le vannier, de métier du mari, du produit d'une vigne et de quelques brebis. Très sobres d'habitude, très rangés, ils parvenaient à nouer, comme on dit, les deux bouts à la fin de l'année.

Une nuit, vers deux heures du matin, Reboul et sa femme dormaient lorsqu'ils furent réveillés par des grands grognements de leur chien Pataud.

—Paix, Pataud, paix! cria le vannier.

Le chien, accoutumé cependant à l'obéissance, ne tint pas compte de l'avertissement de son maître, et bientôt, aux grognements succédèrent des aboiements furieux.

—Il y a quelque chose, dit Reboul à sa femme: qu'est-ce que cela peut être?

Il se leva, alla à la fenêtre et crut apercevoir la silhouette d'un homme qui s'éloignait rapidement en se glissant le long des maisons; mais l'obscurité était trop profonde, le vannier se demanda s'il ne s'était pas trompé et se rencocha.

Le jour étant venu, un voisin qui se rendait à son champ appela le vannier

—Hé, Reboul, viens vite!

Le vannier, qui venait de se lever, acheva vite de s'habiller et sortit de sa maison.

—Que me veux-tu? demanda-t-il au voisin

—Econte, et tu va comprendre.

—Hein, qu'est-ce que cela? fit Reboul.

—Parlons! tu l'entends comme moi; ce sont les cris d'un enfant, d'un tout jeune enfant qui pleure, et qui est là, dans son étable à moutons.

—Voilà quelque chose de bien extraordinaire. Mais je n'entends plus rien.

L'enfant, en effet, s'était tu, fatigué sans doute de pleurer, ou ravoré en voyant poindre le jour.

—Il faut voir, dit Reboul.

Et lui et le voisin pénétrèrent dans l'étable où étaient encore couchés une quinzaine de brebis avec leurs agneaux.

Tout près de la porte, qui n'était jamais autrement fermée qu'au moyen d'un crochet, les deux hommes virent remuer et se débattre au milieu d'un petit amoncellement de paille et de foin, la petite créature humaine qui criait si fort tout à l'heure.

—Eh bien, Reboul, qu'est-ce que tu dis de ça? demanda le voisin.

—Que veux tu que je dise? j'en suis comme une bête!

L'enfant tendait ses petits bras et disait, ayant encore le cœur gros:

—Maman, maman, maman!

—Cré nom de nom! fit le vannier, en voilà-t-il une aventure!

Il prit dans ses bras l'enfant qui, tout en poussant de gros soupirs, se mit à sourire.

—Mais il est tout à fait gentil, ce bébé, dit le voisin; toi qui n'as pas d'enfant, Reboul, et ta femme qui en désire un, voilà votre affaire.

Le vannier grommela quelques paroles inintelligibles, puis appela Jacqueline, qui accourut aussitôt.

—Tiens, lui dit Reboul, en lui mettant l'enfant dans les bras, voilà ce que le voisin et moi venons de trouver là, dans l'étable

Jacqueline poussa des ah! et des oh! de surprise.

Et comme l'enfant lui avait jeté ses petits bras autour du cou, elle l'embrassa en s'écriant:

—Oh! comme il est gentil! Oh! comme il est mignon!

Puis elle eut une curiosité bien naturelle que n'avait pas eu son mari, et elle poussa cette exclamation:

—C'est une petite fille!

—Un joli petit agneau que vous ne trouvez pas habituellement, le matin, dans votre bergerie, madame Reboul, dit le voisin en riant.

Jacqueline sourit.

—Voilà donc, dit-elle, pourquoi Pataud a aboyé si fort dans la nuit.

—Oh! répondit le mari, ce n'est pas l'enfant qui a mis le chien en colère, mais l'homme qui s'est introduit dans l'étable pour y déposer cette pauvre petite qu'il voulait abandonner. Tu vois, Jacqueline, je ne m'étais pas trompé, c'est bien un homme que j'ai vu se sauver.

La femme regardait la petite fille et essuyait sa quenille légère, mouillée encore de larmes. Elle remarquait que les vêtements de l'enfant étaient très propres, confectionnés avec soin, mais pas luxueux.

—Elle a chaud comme une petite caille, dit-elle.

—Elle ne pouvait pas attraper froid en compagnie des brebis, fit observer le voisin.

—Quel âge peut-elle avoir? demanda Reboul.

—Oh! à peine deux ans, répondit la femme.

C'était l'heure où les paysans se rendaient à leur ouvrage. Plusieurs s'arrêtèrent en passant et un groupe se forma devant l'étable.

Chacun exprimait sa pitié pour la pauvre petite abandonnée et faisait ses réflexions.

Il fallait que des père et mère fussent bien dénaturés, bien criminels pour abandonner ainsi leur enfant!

C'étaient des misérables!

Jacqueline pensa avec raison que la petite pouvait avoir faim et qu'elle devait lui donner de la nourriture, tout de suite une tasse d'un bon lait de chèvre, qui était sur le feu.

Lorsque voisins et voisines se livrent à leurs commentaires, elle sortait dans la [illegible] de la petite pièce, [illegible] Jeanne [illegible] une tasse [illegible] la couche dans son propre lit, où elle ne tarda pas à s'endormir.

Pendant assez longtemps, debout au pied du lit, Jacqueline s'oubliait à contempler la fillette.

Pour la première fois, un sentiment inconnu s'éveillait dans le cœur de la femme du vannier, et pour la première fois aussi elle subissait le charme du sommeil d'un enfant.

Vers midi, le maire qui avait été prévenu se présenta au domicile des époux Reboul et se fit raconter ce qu'ils savaient. Malheureusement, c'était peu de chose, pour ne pas dire rien.

—Oh! fit Jacqueline, la pauvre petite est bien abandonnée, ajoutes, monsieur le maire, pour qu'on ne puisse pas savoir qui sont ses mauvais parents, la marque de son linge a été coupée, enlevée à l'aide d'une lame de canif ou celle d'un couteau. Vous pouvez voir, monsieur le maire, tenez, regardez.

Et elle montrait sur la petite chemise, le petit pantalon, la petite brassière, le trou fait par une lame tranchante.

Cet homme, que le vannier avait vu s'enfuir, était évidemment l'individu qui avait déposé la petite fille dans l'étable.

Mais cet homme était il le père?

Les époux Reboul et le maire de La Paluds ne pouvaient pas deviner que, l'avant-veille un misérable appelé Forestier avait enlevé la petite fille à sa mère avec l'intention de s'en débarrasser la plus vite possible pour qu'elle ne le gênât point dans son existence d'aventurier.

—Sans aucun doute, Reboul, dit le maire, l'homme que vous avez vu s'enfuir s'est empressé de gagner la gare la plus proche et, maintenant, il est déjà loin. Je crois bien inutile de chercher à savoir qui il est. Mais il y a cette petite dont je dois m'occuper, en attendant que quelque chose vienne nous mettre sur la trace de celui qui l'a abandonnée ou nous fasse découvrir sa famille; je vais l'envoyer à l'hospice des Enfants assistés.

—Oh! non, monsieur le maire, s'écria vivement Jacqueline, je la garde.... Nous l'élèverons, le pauvre amour, nous en aurons bien soin, c'est déjà convenu avec mon mari, n'est-ce pas, Reboul?

—Oui, et rien ne s'y oppose, répondit le vannier.

—Oh! si telles sont vos intentions à tous deux, cette petite vous sera laissée. Il y a pour cela certaines formalités à remplir. D'ici à quinze jours tout sera fait.

Jacqueline manifesta sa joie en couvrant de baisers les joues de l'enfant, qui l'a remercia et la récompensa en répétant plusieurs fois:

—Ah! maman! Ah! maman!

—Il va sans dire, reprit le maire, que si l'enfant était un jour réclamé par sa famille, vous devriez la rendre.

—Ça, ce serait tout naturel, répondit Reboul.

—Le bon Dieu me l'a envoyée, il ne me le reprendra pas! s'écria la femme.

Le maire était très ému.

—Vous êtes de braves gens, dit-il, c'est bien ce que vous faites! Mais vous n'êtes pas riches, songez que l'entretien de cette enfant vous fera des dépenses.

—C'est déjà ce que m'a dit mon mari, monsieur le maire, répondit Jacqueline; mais, comme à lui, je vous répondrai: — Quand il y a pour deux, il y a pour trois!

L'abandon de l'enfant donna lieu à une enquête qui n'eut aucun résultat.

Jacqueline attendait avec anxiété la réponse qui devait venir de la préfecture et lui être communiquée par le maire. Enfin elle arriva, cette réponse.

Les époux Reboul étaient autorisés à garder l'enfant, elle leur était confiée. Il y avait bien cette restriction que si les soins donnés à la petite fille laissaient à désirer, on la leur reprendrait. Mais cela n'inquiétait pas Jacqueline, elle savait bien qu'on n'aurait jamais aucun reproche à lui adresser.

Déjà elle s'était fortement attachée à la petite; elle en avait fait sa fille, son cœur préparé aux tendresses maternelles l'avait adoptée.

On avait cherché un nom à donner à la petite abandonnée et on l'avait appelée Georgette.

Jacqueline, qui était arrivée à l'âge de quarante-cinq ans, avait toujours regretté de ne pas avoir d'enfant. Maintenant, il lui semblait qu'elle n'avait plus rien à envier aux mères qu'elle voyait si heureuses de tenir leur enfant dans leurs bras.

Enfin elle aussi avait un enfant; elle en était toute fière, et il lui venait même pas à l'idée qu'on pourrait venir un jour lui réclamer sa petite Georgette.

Celle-ci grandit sous les yeux de ses parents adoptifs. Le vannier lui avait fait une couchette d'osier où elle se reposait après avoir pris ses joyeux ébats dans la maison ou sur la place, devant la porte. Le soir, au retour du berger, elle courait au-devant des moutons, qui la connaissaient et la suivaient pour rentrer à la bergerie.

Toujours en mouvement, d'une santé robuste, elle avait cette gaîté expansive qui est, chez les enfants, le symptôme le plus rassurant pour l'avenir.

Elle avait un ami fidèle, le bon chien Pataud, qui se prêtait bénévolement à toutes ses fantaisies, à tous ses caprices, et qui veillait sur elle comme un ange gardien.

Avec cette enfant, disait souvent Jacqueline, nous avons reçu la bénédiction du ciel; elle a apporté chez nous une gaîté que nous n'avions jamais connue.

Le vannier et sa femme aimaient Georgette d'une tendresse plus sincère et plus vive qu'intelligente; ils ne songeaient pas qu'ils ne devaient pas se borner à lui donner la nourriture du corps et qu'ils ne pourraient laisser éternellement son esprit inculte.

Un jour le médecin du pays, le docteur Fauvel, entra chez le vannier et dit à Reboul et à sa femme:

—Georgette a plus de sept ans, est-ce que vous n'allez pas l'envoyer à l'école?

—A l'école, à quoi bon? répondit Reboul, je n'y suis jamais allé.

—Comme moi, appuya Jacqueline.

Le docteur leur représenta que depuis leur enfance les temps étaient bien changés; que les livres sont pour l'intelligence ce que le soleil est pour les plantes, et qu'ils ne remplissaient pas leurs devoirs en laissant végéter dans l'ignorance une intelligence aussi vive que celle de Georgette.

Les vérités nouvelles pénétraient peu facilement dans le cerveau étroit du vannier. Mais le docteur parla avec autorité et il fut décidé que la fillette irait à l'école.

Elle apporta à l'étude la même ardeur qu'elle avait apportée dans ses jeux. Sa mémoire était étonnée de la rapidité de ses succès.

Le docteur lui prêtait des livres appropriés à son âge, qu'elle lisait avec empressement. Le développement de son intelligence s'accomplissait d'une façon merveilleuse, et tous les jours de nouveaux horizons s'ouvraient devant elle.

Avec son bonnet de linge qui lui serrait disgracieusement la tête et laissait retomber sa chevelure en désordre, sa jupe trop courte, ses pieds nus dans de gros sabots, son corsage d'étoffe grossière qui faisait des plis sur la boîte, toute autre aurait paru laide. Elle, point. Ses beaux yeux noirs très expressifs, sa jolie bouche mutine, ses dents admirables, la riche carnation de son teint hâlé par le grand air, ses traits corrects et son intelligente physionomie faisaient oublier aisément son ingrate toilette.

Elle était arrivée à l'âge de quatorze ans, mais en paraissait d'avantage, à cause du développement rapide de sa taille admirablement proportionnée.

Un matin, une voiture s'arrêta devant la maison du vannier.

Un monsieur décoré, très bien vêtu, s'adressa à Georgette, qui était en admiration devant le brillant équipage.

—Mademoiselle, lui demanda-t-il, y a-t-il loin d'ici aux ruines de Roquemaure?

—Une lieue à peu près.

—Peut-on y arriver en voiture?

—Oh! pour ça non, monsieur, il y a des sentiers où deux personnes ne passeraient pas facilement de front.

—Est-on sûr d'y arriver sans s'égarer?

—Je ne crois pas, si l'on n'est pas du pays.

Le monsieur consulta les dames qui étaient avec lui dans la voiture, et s'adressant de nouveau à Georgette:

—Pouvons-nous trouver quelqu'un pour nous servir de guide?

La jeune fille n'eut pas le temps de répondre; le vannier, qui sortait à ce moment, prit la parole.

—Georgette peut vous conduire, dit-il; si vous le voulez, elle vous accompagnera. Va, ma fille.

Les ruines de Roquemaure, ce qui reste d'un vieux château du douzième siècle, figurent parmi les curiosités les plus remarquables de la région des Cévennes. Perchées au sommet d'un mamelon rocheux presque inaccessible, couvertes d'une épaisse couche de lierre et d'autres plantes grimpantes, entre lesquelles des arbres croissent et penchent leurs ramures éplorées, elles dominent des gorges profondes, dont ravine que le regard sonde avec effroi. Un torrent se précipite en cascade d'une hauteur de plusieurs mètres, et, dans les gorges, le falaise se creuse en grottes que l'on croit être d'anciens souterrains.

Au retour de l'excursion, la plus âgée des dames, qui devait être la femme du monsieur décoré et la mère des deux jeunes filles qui l'accompagnaient, descendit de la voiture et entra dans la maison du vannier, précédée par Georgette.

—Madame, dit elle à Jacqueline, vous avez une fille charmante; elle m'a aidée à marcher dans les chemins rocailleux de la montagne avec une grande sollicitude. Elle m'a charmée par son enjouement et par l'esprit beaucoup mieux cultivé que je ne le pensais.

Je l'ai interrogée et, avec émotion, elle m'a parlé de son affection pour vous et votre mari, de la reconnaissance qu'elle aurait pour vous tous sa vie et elle me raconta dans quelles circonstances vous l'avez adoptée.

Elle est touchante l'histoire de cette petite et je m'intéresse vivement à elle.

—Vous êtes bien bonne, madame, et je vous remercie, répondit Jacqueline.

—Je suis très disposée à faire quelque chose en faveur de votre fille adoptive, reprit la dame; si vous voulez, je l'adresserai à ce cocher une situation meilleure que celle qui l'attend dans ce village.

Jacqueline ne put s'empêcher de tressaillir et son visage prit une expression inquiète. Elle comprenait que la dame avait l'intention de la séparer de sa fille.

—Quoi, madame, répliqua-t-elle, vous voudriez emmener Georgette?

—Oui, si vous y consentez et si votre fille le veut bien.

Les regards de Jacqueline se portèrent sur la jeune fille qui écoutait silencieuse, ne perdant pas un mot de la conversation

—J'ai besoin en ce moment d'une jeune femme de chambre, continua la dame, j'offre cette place à Mlle Georgette; elle sera bien traitée chez moi et aura des gages convenables.

L'inconnue parlait doucement, elle avait dans le regard une grande expression de bienveillance et de bonté et l'accent de sa voix inspirait la confiance.

—Vous demeurez loin d'ici, madame? demanda Jacqueline.

—Nous passons l'été auprès de Montauban et l'hiver à Paris.

Ce mot "Paris" fit briller les yeux de Georgette.

—Moi, madame, dit Jacqueline, ce que je veux, c'est le bonheur de Georgette, et je ne voudrais pas qu'elle eût un jour à me reprocher de lui avoir fait manquer son avenir.

Pâle, anxieuse, s'adressant à la jeune fille:

—Mon enfant, reprit-elle, c'est à toi de dire à madame si tu acceptes ce qu'elle a la bonté de t'offrir.

Georgette hésitait. Elle aimait beaucoup ses parents adoptifs, dont elle connaissait l'extrême tendresse pour elle; elle ne voulait pas les quitter, mais elle se disait que ce serait bien heureux pour eux que de la voir placée dans de bonnes conditions.

Elle aurait pu les aider, elle aurait pu, en leur envoyant quelque argent, les rendre moins pauvres.

Et puis, elle était jeune, elle aimait le changement, elle était curieuse de connaître d'autres pays que celui qu'elle habitait depuis son enfance.

Elle se tourna vers Jacqueline et lui dit:

—Vous êtes bien bonne, madame, et je vous remercie, répondit Jacqueline.

—Je suis très disposée à faire quelque chose en faveur de votre fille adoptive, reprit la dame; si vous voulez, je l'adresserai à ce cocher une situation meilleure que celle qui l'attend dans ce village.

Jacqueline ne put s'empêcher de tressaillir et son visage prit une expression inquiète. Elle comprenait que la dame avait l'intention de la séparer de sa fille.

—Quoi, madame, répliqua-t-elle, vous voudriez emmener Georgette?

—Oui, si vous y consentez et si votre fille le veut bien.

Les regards de Jacqueline se portèrent sur la jeune fille qui écoutait silencieuse, ne perdant pas un mot de la conversation

—J'ai besoin en ce moment d'une jeune femme de chambre, continua la dame, j'offre cette place à Mlle Georgette; elle sera bien traitée chez moi et aura des gages convenables.

L'inconnue parlait doucement, elle avait dans le regard une grande expression de bienveillance et de bonté et l'accent de sa voix inspirait la confiance.

—Vous demeurez loin d'ici, madame? demanda Jacqueline.

—Nous passons l'été auprès de Montauban et l'hiver à Paris.

Ce mot "Paris" fit briller les yeux de Georgette.

—Moi, madame, dit Jacqueline, ce que je veux, c'est le bonheur de Georgette, et je ne voudrais pas qu'elle eût un jour à me reprocher de lui avoir fait manquer son avenir.

Pâle, anxieuse, s'adressant à la jeune fille:

—Mon enfant, reprit-elle, c'est à toi de dire à madame si tu acceptes ce qu'elle a la bonté de t'offrir.

Georgette hésitait. Elle aimait beaucoup ses parents adoptifs, dont elle connaissait l'extrême tendresse pour elle; elle ne voulait pas les quitter, mais elle se disait que ce serait bien heureux pour eux que de la voir placée dans de bonnes conditions.

Elle aurait pu les aider, elle aurait pu, en leur envoyant quelque argent, les rendre moins pauvres.

Et puis, elle était jeune, elle aimait le changement, elle était curieuse de connaître d'autres pays que celui qu'elle habitait depuis son enfance.

Elle se tourna vers Jacqueline et lui dit:

—Depuis que pour votre malheur je vous nous sommes venus dans ce pays, tu as été ma consolation. Je demande à Dieu de te bénir, tu as droit à une récompense qui te viendra du ciel. Cependant ta tâche n'est pas terminée. Qu'arriverait-il si quand je ne serai plus? Hélas! je ne le prévois que trop. Ma chère enfant, aussi longtemps que tu le pourras, reste auprès de ton père; car le moment viendra où il aura besoin de toi pour contenir son courage et le préserver de désespoir.

—Ma mère, répondit la jeune fille, je n'oublierai pas vos paroles.

Ces paroles de la mère adoptive furent les dernières qu'elle prononça.

M. Delmas et ses enfants suivirent au cimetière le cercueil de Mme Reboul. En revenant, le second fils de la famille dit à Georgette:

—Ma chère enfant, vous ne pouvez rester plus longtemps chez votre père adoptif; cet homme est tombé si bas qu'il n'est plus capable d'apprécier votre dévouement, et je crains les dangers auxquels votre jeunesse est exposée dans cette maison.

—Venez chez nous, ma femme et moi vous offrons l'hospitalité.

La jeune fille secoua doucement la tête et répondit:

—Mon père a encore besoin de mes services, il faut que je reste avec lui. D'ailleurs, avant de mourir, ma mère m'a demandé de ne pas le quitter.

—S'il en est ainsi, je n'ai plus à insister; mais souvenez-vous que vous avez en nous des amis sincères et que notre maison vous est toujours ouverte.

Certes, Georgette savait quelles seraient ses tristesses chez son père adoptif et les dures épreuves qu'elle aurait encore à subir. Mais Jacqueline la lui avait dit, un tâche n'était pas terminée.

Certaine jours elle avait dans la journée de heures de liberté; elle les passait auprès de Mme Delmas et de ses enfants, quand ceux-ci n'étaient pas à l'école.

Le jeudi et même quelquefois le dimanche, Mme Delmas conduisait ses enfants à Georgette qui les menait à la promenade.

La jeune fille les aimait beaucoup, ces enfants, une petite fille de neuf ans, un petit garçon de sept ans. Elle les charmait, les enchantait en leur racontant quelques unes de ces belles histoires qui aident à former le cœur et l'esprit de l'enfance.- Ils ne se lassaient jamais de l'entendre. Avec eux, elle retrouvait sa gaieté d'autrefois. C'est qu'à son âge, elle n'avait que seize ans et demi, les chagrins ne laissent pas au cœur une empreinte trop profonde.

Quand on la rencontrait avec les enfants dans un sentier fleuri on sur le bord de la rivière, on s'arrêtait longtemps pour la regarder.

C'est que l'on aurait vainement cherché dans tout le pays une jeune fille pouvant rivaliser de beauté avec elle.

Elle était de taille moyenne, mais bien prise, comme nous l'avons déjà dit; ses membres indiquaient une constitution robuste. Le buste avait des développements précoces. Le front n'était pas très grand, mais d'un dessin parfait, les cheveux noirs avaient des reflets comme l'aile du corbeau; ses yeux noirs bien ouverts et bien fendus, sur lesquels s'abaissaient des paupières frangées de longs cils, étaient ornés de sourcils d'un arc irréprochable. Les lèvres pou épaisses avaient la couleur rouge du corail et, en s'entrouvrant, laissaient voir une double rangée de dents blanches comme des plantées; le nez un peu aquilin était en parfaite harmonie avec le reste du visage, dont l'ensemble, avec l'expression douce et sereine du regard, rappelait le type de beauté de la femme italienne.

Le teint avait la fraîcheur du coloris de la pêche mûre; sa riche carnation aurait fait pâlir bêlmes. Dans un salon, les vierges des plus belles femmes de nos grandes villes.

Et cependant l'idée ne serait venue à personne de la comparer à une paysanne, tant il y avait de grâce charmante et de distinction native dans cette belle jeune fille, qui n'était pour ainsi dire faite toute seule.

Mais elle était la fille de Marguerite Lormont et, heureusement, ne ressemblait en rien à son père.

Georgette était d'une nature ardente et même passionnée. Très enthousiaste, par sa nature même elle était capable de tous les dévouements, de tous les sacrifices.

Oh! comme en cela elle ressemblait encore à sa mère.

Elle s'exaltait facilement; mais parfois aussi on la voyait soucieuse, pensive et comme s'étrangère à tout ce qui se passait autour d'elle.

Alors revenait à l'esprit de Mme Delmas le titre de ce proverbe de Musset: *A quoi rêvent les jeunes filles?*

A quoi Georgette rêvait-elle? Elle n'aurait certainement pas su le dire exactement.

C'était un travail nouveau qui se faisait en elle; c'était la sève de vie qui circulait plus chaude et avec plus de vigueur.

Sans s'en rendre compte, elle éprouvait un trouble, une vague inquiétude d'esprit qui, évidemment, annonçaient l'éveil de sensations nouvelles.

Elle avait parfois dans le regard des lueurs étranges qui ne pouvaient s'expliquer que par de fugitives impressions de l'âme.

Alors Mme Delmas disait à son mari:

—Georgette n'est pas une de ces jeunes filles lymphatiques qui ne laissent aller décidement au cours des événements de leur existence; elle est devenue femme de bonne heure, tout en conservant la naïveté, la candeur et la grâce de son âge. Un sang riche et généreux coule à flots dans ses veines; elle est d'un tempérament exceptionnel, et ce qu'il lui faudra bénédi, c'est de l'épouser.

—Allons donc! elle n'a pas encore dix-sept ans, et tu voudrais que, déjà, elle eût des idées....

—Je crois ne pas me tromper.

Mais plusieurs jeunes gens de la ville ont fait la rose autour d'elle, ont cessé de lui conter fleurette, elle les a repoussés de la belle manière.

—Ils ne lui plaisaient pas; mais attends et tu verras.

—Pensez-tu donc qu'elle serait capable....

—Oh! ce n'est point là ce que je veux dire; elle a pour la garder un grand fond d'honnêteté et de fierté; jamais, j'en suis convaincu, elle ne descendra à quelqu'un qu'elle ne jugera pas digne d'elle. Mais elle éprouve le besoin absolu d'aimer et elle ne demande qu'à aimer.

Mme Delmas ne se trompait pas.

C'était bien, en effet, le besoin d'aimer et plus encore de se sentir aimée qui, sans qu'elle s'en doutât, tourmentait la fille adoptive de Célestin Reboul.

Son jeune et chaste cœur s'ouvrait à la douce et mystérieuse mélodie de cette éternel'e chanson d'amour que chante le cœur de toutes les jeunes filles au printemps de la vie.

XII

C'EST MA MÈRE.

Plus encore que la dispute au bord de la Seine et le grand danger de mort qu'il avait couru, les baisers mis sur son front par la femme au chapeau grenat, avaient laissé dans l'âme de Paul Lebrun une impression qui ne devait jamais s'effacer

Qui donc pouvait elle être, cette femme, cette inconnue?

Il avait remarqué les regards échangés entre son père et le docteur Deltoil. Les encore, lui donnait beaucoup à penser.

(*A continuer*)

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur, nouvellement dans le Cinquième District.

The Inter-State Building and Loan Association, versus Mme Dolce Brown.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 44,356—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Camp, entre les rues St-Charles et Carondelet, le JEUDI, 17 janvier 1895, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, faisant partie du Faubourg Livaudais, mesurant cinquante cinq (155) toises par les rues Homer, Nevers, Franklin et Montor, désigné comme lot No 12 (22) mesurant en mesure française, trente pieds (30) de face rue Nevers, sur une profondeur et de face rue Montor, de cent vingt (120) pieds, étant trente (30) pieds de largeur sur la ligne en arrière, et cent vingt (120) de profondeur sur la ligne de côté, le divisant en lot de vingt six (26) dans le dit lot No 155.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12 déc—13 20 27—janv. 3 10 17.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Drogues et Marchandises, etc., d'une Pharmacie de première classe.

W. Van Benthuysen, Exécuteur, vs. H. E. Grice.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 44,378—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 31 décembre 1894, à 10-30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain fonds de commerce et marchandise, etc., contenu dans la pharmacie sur les dits lieux, le tout d'après l'inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
21 déc—31 26 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du Shérif d'environ 138 rouleaux de papier P. et B.

Richard Francis versus People's Slaughterhouse and Refrigerating Co., Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 43,865—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 26 décembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux connus comme le People's Slaughterhouse, borné par le fleuve Mississippi, la rue Dauphine et les rues projetées Adam et Charbonnet.

Environ 138 rouleaux de papier P. et B.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 déc—14 20 26

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Ed Fuchsen versus ses créanciers.—No 44,818—Division B—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire George O. Fuchsen, soit convoquée et tenue pardevant Charles T. Soulat, Esq., notaire, au nom étude No 13 rue Carondelet, en cette ville, le MERCREDI, 26me jour de décembre 1894, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de consulter et de déterminer sur l'application du dit pétionnaire, pour un répit et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre le pétionnaire en leur faveur demeurent suspendues, et que H. H. Hyman, Esq., ici présent, soit nommé pour représenter les créanciers absents ou ceux.

Nouvelle-Orléans, 20 novembre 1894.

Signé: FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. BANKIN, Greffier.

24 nov—24—déc 15 29

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAYNE & ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Benjamin F. Post, administrateur de la succession de Lorenzo Post et individuellement vs Mme Joseph Amos et al. Succès de Frederick W. Amos et als. No 43,585, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C. Membre octogone opposition, 328 et 340 rue St. Franklin.

Une double ligne de chars électriques passant à proximité des écoles, des églises et beaux d'amusement et du nouveau dépôt I. C.

& Miss. V. R. R.

Jeudi, le 3 janvier 1895, à midi,

A LA BOURSE DES ENCANTEURS Nos 629 et 631 rue Commune, à midi, le JEUDI, 3 janvier 1895, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. D King, juge de la Division B de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues St-Charles et Carondelet, le JEUDI, 3 janvier 1895, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Lapage, Dupré, White et Espinard, désignés comme lots Nos 9 et 10, sur un plan dressé par Pecot et Carmouche, en date du 12 juin 1865, et déposé en l'étude de J Graham, ancien notaire, sous le plan No 171, et ainsi par les mêmes numéros, sur un plan dressé par J. Strauss, le 19 juillet 1875 et déposé en l'étude de No 40, en l'étude de A. Hero, Jr, les dits lots ne tenant et mesurant chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Lepage et 23 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Espinard sur une profondeur en ligne à savoir: Le No 10 ferme 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur du côté de la rue Espinard, Lepage et Dupré; un profondeur de 127 pieds 2 pouces sur la dite rue Dupré et une profondeur de 127 pieds 1 pouce et 2 lignes sur la ligne se séparant de lot No 9, le quel a une profondeur de 148 pieds 7 pouces et 2 lignes sur la ligne séparant de lot No 8.

2° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartenant, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'île comprise entre les rues Mire Tonti, St Philippe et Crozat étant la portion du lot désigné sur le No 8 sur un plan dressé par Louis H. Pilié, ancien voyer, daté du 17 janvier 1859 et déposé en l'étude de J. Boisin, notaire, dite portion du lot No 8 mesure, en mesure américaine, 16 pieds de face à la rue Mira, 17 pieds 2 pouces et 7 1-2 lignes de largeur à la rue St Philippe, 17 pieds 1 pouce et 7 1-2 lignes de profondeur sur la ligne qui la sépare du lot No 4 et 71 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne de front qui la sépare de la balance du lot No 5; ladite portion du lot ci-dessus décrit est la partie la plus rapprochée de la rue St Philippe du lot No 8.

3° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartenant situées dans le Troisième District de cette ville, désignée par le No 9 de l'île No 13, bornée par les rues St Ayad (Chartres) et Gaiennie (Hyades, Trépier, (maintenant Derbigny) et Frazadeu, sur un plan dressé par C. F. Buisle daté du 2 février 1833 et déposé en l'étude de Felix Grivot, ancien notaire, le dit lot mesure en mesure américaine 32 pieds de face à la rue St Ayad (Chartres) sur 124 pieds 2 pouces de profondeur.

4° Deux lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartenant, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'île bornée par les r